



Club Naturiste Morbihannais

« Les Bruyères d'Arvor »

Réservation emplacement/bungalow
B.P. 132

56 101 LORIENT Cedex

CLUB NATURISTE MORBIHANNAIS

Extrait des conditions générales de location

Voir intégralité : www.les-bruyeres-d-arvor-naturiste.com

Emplacement camping :

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la caravane ou la tente ou le camping-car, le nombre de personnes et un véhicule.

Location de bungalow :

Nos bungalows sont équipés, sans douches ni WC. Le forfait de base inclus le nombre maximum de personnes (2 adultes et 2 enfants).

Comment réserver :

Remplir le bulletin de réservation et le renvoyer directement à l'adresse postale du club (voir ci-dessus) accompagné des arrhes :

Location de bungalow : 80 €

Location d'emplacement : 80 € ou 30%
suivant le montant du séjour.

A réception de votre bulletin de réservation complété, accompagné des arrhes, nous vous enverrons une confirmation de réservation.

Règlement du séjour :

Location de bungalow : le solde doit être réglé le jour de votre arrivée (chèques français, chèques vacances, espèces)

Location d'emplacement : le solde doit être réglé le jour de votre arrivée. (chèques français, chèques vacances, espèces)

Assurance :

Le locataire doit être obligatoirement assuré en responsabilité civile.

Heures d'arrivée et de départ :

Location de bungalow : la location est effective à partir du samedi d'arrivée à 16 heures et prend fin le samedi de départ à 10 heures .

Location d'emplacement : la location est effective à partir du jour d'arrivée à 12 heures et prend fin le jour de départ à 12 heures .

En cas de retard, le locataire doit prévenir le loueur, par un message écrit ou télégraphié, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée.

En cas de départ avant la date prévue de fin de location, le locataire ne peut prétendre à une réduction du prix de son séjour .

Le bungalow est réputé libre 24h00 après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

En cas d'annulation :

Si cette annulation intervient plus de 15 jours avant la date prévue de début du séjour, le locataire devra au loueur 20% du prix du séjour (l'acompte sera conservé)

Si cette annulation intervient moins de 15 jours avant la date prévue de début du séjour, le locataire devra au loueur la totalité du prix du séjour. (l'acompte sera conservé)

Etat des lieux :

Le bungalow sera rendu dans le même état de propreté qu'au moment de sa mise à disposition.

Toute dégradation du bungalow ou de ses accessoires donnera lieu à la remise en état immédiate, aux frais du locataire.

L'état d'inventaire de fin de location sera effectué par le gardien ou un membre du bureau après le départ du locataire.. Tout objet manquant devra être réglé par le locataire.

Il sera demandé au locataire, un chèque de caution de 150,00€ qui sera conservé pendant toute la durée du séjour;

Si aucune dégradation n'est constatée ,ce chèque sera remis le jour du départ .Dans le cas contraire , une somme de dédommagement sera exigée puis le chèque de 150€ remis en main propre .

Les draps ne sont pas fournis.

Cas d'annulation de réservation :

Les sommes versées à titre d'arrhes ne vous seront remboursées que dans les cas suivants:

Maladie grave, accident, blessure grave ou décès du locataire ou de son conjoint ou de leurs ascendants ou descendants au premier degré.

Vol, incendie, explosion ou catastrophe naturelle entraînant des dommages importants au domicile du locataire, survenant avant son départ

Empêchement de prendre possession des lieux loués par suite de licenciement ou de mutation professionnelle du locataire ou de son conjoint .

Exclusion: les conséquences d'une maladie ou de tout événement dont le locataire aurait connaissance au jour de la réservation.

Extrait du règlement du camping :

Obligation d'adopter la nudité intégrale pour l'ensemble des usagers dans toutes les parties du terrain, y compris le home .

Accès aux enfants mineurs réglementé

Propreté corporelle exigée .Bijoux corporels intimes interdits .

Circulation des véhicules tolérée, vitesse limitée à 20 km/h .

De 22 heures à 7 heures, le silence est de rigueur, à 22 heures, l'accès et la circulation dans le camping sont interdits aux véhicules motorisés .

Chiens et chats tolérés en laisse. Il est interdit de les laisser en divagation. Carnet de vaccination exigé .

Photographies, cinéma et vidéos interdits sans autorisation des personnes se trouvant dans l'angle de vue.

Réunions et discussions d'ordre religieux, politique ou racial sont interdites.

Tous faits, gestes, propos ou attitudes jugés équivoques ou en désaccord avec les critères de l'éthique naturiste entraîneraient l'expulsion immédiate de leur auteur.

Le club décline toute responsabilité quant aux vols , accidents , sinistres , intempéries dont les usagers pourraient être victimes ... et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile .